



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à midi, et il est convenu que le Comité des subsides poursuivra ses travaux après les Affaires courantes.

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministres et au dépôt de rapports, et M. le *ministre* DERKACH dépose le rapport annuel de la Commission municipale pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1997.

(document parlementaire n° 200)

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. ASHTON, PENNER, MACKINTOSH, FAURSCHOU et LAMOUREUX font des déclarations de députés.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

M. STRUTHERS propose :

QUE le projet de loi n° 301 – *Loi modifiant la Loi constituant la Fondation de l'Hôpital général de Dauphin/An Act to Amend an Act to Incorporate the Dauphin General Hospital Foundation* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. STRUTHERS, le débat est ajourné sur la motion de M. HELWER.

M. EVANS (Entre-les-Lacs) présente la proposition suivante :

Proposition n° 33 : Pelletage des factures d'entretien des routes

Attendu :

que le gouvernement provincial actuel a sabré, au cours des quelques dernières années, dans les programmes et les initiatives de développement économique rural;

que la réduction radicale des subventions d'exploitation, les coûts à la hausse du maintien de l'ordre et le pelletage des responsabilités visant un grand nombre de programmes et de services causent des problèmes à plusieurs municipalités;

que le développement de l'infrastructure rurale n'arrive pas à satisfaire aux besoins grandissants;

que, bien que l'Accord Canada – Manitoba sur les travaux d'infrastructure ait aidé à améliorer les infrastructures municipales, il n'existe aucun nouveau projet de suivi, même si les initiatives traditionnelles d'infrastructure, comme les routes, les ponts et les installations d'aqueduc et d'égout, ont besoin d'être améliorées;

qu'il est demandé aux municipalités de prendre en charge, en plus des routes municipales, une partie de plus en plus importante des routes provinciales;

que cette situation représente un fardeau fiscal additionnel et de plus en plus important pour les municipalités et les administrations locales;

que l'Union des municipalités du Manitoba considère que la diminution de l'aide provinciale à l'entretien des routes constitue un problème et qu'elle a adopté des résolutions à ce sujet;

qu'il est important de faire des efforts pour préserver la santé de l'économie et le dynamisme des communautés rurales, ce qui ne peut se faire en l'absence d'une bonne infrastructure;

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à débloquer les fonds nécessaires au bon entretien des routes dans toute la province;

que l'Assemblée demande au gouvernement provincial d'arrêter de pelleter les factures d'entretien routier dans la cour des municipalités.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. EVANS (Entre-les-Lacs), de M. le *ministre* FINDLAY et de M. STRUTHERS, M. TWEED prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY